

# Sms, mail frauduleux, fausse contravention : ne vous faites pas avoir

Vous avez reçu un message vous informant que vous avez une contravention à payer ? Prudence...

---

Après des messages douteux en début d'année vous incitant à acheter une vignette Crit'air, ce sont des messages vous encourageant à régler des amendes qui inondent en ce moment vos messageries électroniques et vos téléphones portables.

Les destinataires de ces courriels ou SMS sont invités à régulariser des retards de paiements d'amendes en cliquant sur un lien (frauduleux) permettant la récupération de données personnelles y compris bancaires :



Certaines personnes ont malheureusement été trompées, le message reçu affichant généralement des logos officiels ou qui y ressemblent fortement. Néanmoins, en y regardant de plus près, l'on note que l'adresse de l'expéditeur est généralement fantaisiste mais aussi que le message comporte souvent des fautes d'orthographe, voire des mots manquants laissant peu de doutes quant au caractère frauduleux du message.

Informées de ces manœuvres, les autorités appellent les usagers de la route à la plus grande vigilance et invitent à ne surtout pas cliquer sur les liens communiqués.

Sur le site officiel [certificat-air.gouv.fr](http://certificat-air.gouv.fr) du Ministère de la Transition Écologique, il est rappelé que les autorités n'envoient pas de SMS aux usagers et celui de l'[ANTAI](http://ANTAI) confirme qu'*«aucune administration ne vous demandera vos données bancaires ou vos mots de passe par message électronique ou par téléphone»*.

Pour rappel, si vous avez reçu un avis de contravention, vous ne pouvez payer en ligne uniquement que via le site officiel [amendes.gouv.fr](http://amendes.gouv.fr) en indiquant votre numéro de télépaiement.

Enfin, si vous deviez avoir reçu un tel message frauduleux, n'hésitez pas à le transférer aux autorités compétentes ou à le faire suivre aux services de la CNIL via [ce lien](#).



Source : [cybermalveillance.gouv.fr](http://cybermalveillance.gouv.fr)